



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soudan

Question écrite n° 3989

Texte de la question

M. Etienne Pinte attire l'attention de Mme le ministre delegue a l'action humanitaire et aux droits de l'homme sur la situation au Sud Soudan, ou les populations chretiennes sont massacrees par les musulmans du Nord. Il lui demande quelles actions concretes son ministre a entreprises ou compte prendre pour venir en aide a une population si gravement menacee.

Texte de la réponse

Les autorités françaises sont bien conscientes que le Soudan se place parmi les pays où la situation au regard des droits de l'homme et de l'urgence humanitaire est la plus préoccupante. 1/ Sur le plan politique et concernant les violations systématiques des droits de l'homme, la France s'est portée co-auteur de la résolution des Nations unies adoptée le 10 mars 1993. D'autre part, une délégation de la troika européenne de niveau ministériel est allée à Khartoum et a souligné les sérieuses préoccupations des Douze face à la précarité de la situation humanitaire au Soudan du fait de la guerre civile, ainsi que la nécessité, pour toutes les parties au conflit, de contribuer à alléger les souffrances des populations du sud. La France s'est d'ailleurs félicitée du cessez-le-feu proclamé séparément en mars par le régime de Khartoum et le SPLA. D'une façon plus générale, elle continue de faire pression sur les autorités soudanaises afin d'obtenir une amélioration de la situation sur le plan des droits de l'homme. Il convient de noter que la visite du pape à Khartoum, le 10 février, a permis un certain assouplissement des conditions faites aux catholiques. 2/ Sur le plan humanitaire, la situation au sud du pays préoccupe le gouvernement français. La France estime que la communauté internationale ne peut se désintéresser du sort de ces populations. L'ambassadeur Vieri Traxler, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies, a effectué du 5 au 11 août une mission au Soudan qui visait à évaluer les besoins humanitaires dans ce pays et à faciliter l'accès de l'aide internationale. Au terme de cette visite, deux textes ont été signés, garantissant la mise en œuvre de l'accord du 5 décembre 1992 relatif à l'acheminement de l'aide au Sud-Soudan et de celui de janvier 1993, qui porte sur l'activité des ONG. À titre national, la France a, pour sa part, décidé que le Soudan serait cette année une priorité pour son aide humanitaire : 5,5 millions de francs ont ainsi été consacrés au Soudan par le ministère des affaires étrangères au titre de l'aide d'urgence humanitaire depuis le début de l'année 1993. Un programme de réhabilitation de l'hôpital de Malakal doit être mis en œuvre au cours du dernier trimestre 1993, ainsi que, par l'intermédiaire des ONG françaises, des projets dans les zones contrôlées par les factions du SPLA.

Données clés

Auteur : [M. Pinte Étienne](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3989

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : action humanitaire et droits de l'homme

Ministère attributaire : action humanitaire et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2051

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3782